

Compte-rendu du CA du 24 avril 2025 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 11 (3 femmes et 8 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (2 personnes) : Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; SUD-Rail (Christian Mahieux).

Pour les Solidaires départementaux (9 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès) ; 44 Loire-Atlantique (Marc Lerbey), 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 59 Nord (Michèle Béarez, Delcroix André) ; 75 Paris (Geneviève Mérand) ; 91 Essonne (Roland Baille, Catherine Fayet) ; 94 Val-de-Marne (Jean-Louis Marziani).

Excusé·e·s : Anne Millant (SUD-Rail), Odette Hervieu (14 Basse-Normandie), Yveline Bahy (25 Doubs), Jacky Chataigner et Yves Le Lann (44 Loire-Atlantique), Jean-Yves Lefort (75 Paris), Denis Turbet-Delof (85 Vendée), Carine Delhostal et Philippe Barre (94 Val-de-Marne).

Nous tenterons d'éviter les vacances scolaires (garde des petits-enfants) lors de l'établissement de notre calendrier...

Ordre du jour

- **Contexte politique, économique, social, syndical et environnemental** :
 - Échanges sur ce que nous entendons par « souveraineté nationale », en matière économique, financière et militaire, notamment à partir des débats du Comité National de Solidaires des 9 et 10 avril 2025.
 - Échanges sur l'unité syndicale et sur notre vision du rôle de notre Union syndicale (un débat qui devrait se mettre en place dans notre Union syndicale).
 - Droits de douane et/ou boycott.
- **Actualités des retraité·es et du G9 depuis les 17 et 18 mars 2025** : la journée d'action et de manifestations du jeudi 20 mars 2025 + la poursuite des discours menaçants à l'égard des personnes retraitées + les droits familiaux et conjugaux + la réunion du G9 du mardi 8 avril à la FGR-FP + quelles mobilisations possibles dans la période ?
- **Point sur nos dossiers revendicatifs en cours** : 100% Sécu + Sécurité sociale alimentaire + La dette + La perte d'autonomie
- **Vie interne** : rédaction de « motivations » pour accompagner le dépôt de notre « vœu » voté par l'AG de l'UNIRS pour lequel nous demandons qu'il soit présenté à un prochain C.N. de Solidaires + examen des travaux de la commission « Syndicalisation » de Solidaires à laquelle participe notamment Christian desquels travaux ressortent des propositions visant les adhérentes et les adhérents « isolé·es » pour leur permettre de verser une cotisation à Solidaires.
- **Notre fonctionnement interne** : notre présence dans les CDCA + les travaux du HCFEA + le groupe de travail sur la situation des personnes retraitées immigrées.

Contexte politique, économique, social, syndical et environnemental

Gérard Gourguechon introduit la discussion en présentant les trois points d'un texte qu'il a envoyé en amont :

- Échanges sur ce que nous entendons par « souveraineté nationale », en matière économique, financière et militaire, notamment à partir des débats du Comité National de Solidaires des 9 et 10 avril 2025.
- Échanges sur l'unité syndicale et sur notre vision du rôle de notre Union syndicale (un débat qui devrait se mettre en place dans notre Union syndicale).
- Droits de douane et/ou boycott.

I - Souveraineté sanitaire, énergétique, alimentaire, militaire, etc.

Lors du plus fort de la crise sanitaire, en 2020, du fait du manque de masques, puis de matériel et d'équipements, puis de vaccins, puis de médicaments, la question de la « souveraineté sanitaire » du pays a été posée, question qui conduisait à mettre en cause la division internationale du travail résultant de 40 années de mondialisation et de libre-échange où une grande partie des productions de biens et de marchandises, dont les médicaments et tout ce qui concourt à soigner les gens, étaient produits dans les pays où le coût de la main d'œuvre est beaucoup plus bas qu'en Europe occidentale (Chine, Inde, etc.). Nous avons même entendu le Président de la République, en mars 2020, déclarer qu'il ne faut plus déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner et les laisser aux lois du marché. Il s'agissait alors, non seulement, d'une souveraineté par rapport à d'autres pays, mais de souveraineté nationale et populaire face à la finance et « aux marchés ». Bien entendu, il n'en fut rien, et tout ceci s'évapora dès les premiers beaux jours.

Avec le déclenchement de la guerre en Ukraine du fait de l'invasion engagée par Poutine, des circuits commerciaux ont été bousculés, des zones de production étant désormais sous les bombes et par les mesures de rétorsion envisagées à l'égard de la Russie. Le pays a alors parlé de souveraineté énergétique (gaz, pétrole, etc.) et de souveraineté alimentaire (blé ukrainien notamment, etc.).

Avec l'arrivée de Trump au pouvoir aux États-Unis, et constatant son renversement d'alliance face à la guerre en Ukraine, Trump déclarant maintenant que c'est l'Ukraine qui est le pays agresseur et les États-Unis votant à l'ONU avec la Russie, la Corée du Nord, etc., de nombreux pays qui prospéraient, plus ou moins, à l'ombre du « parapluie nucléaire américain » se retrouvent sans abri et à la recherche d'une « souveraineté militaire ». C'est le cas pour l'Union Européenne.

Tout ceci, la souveraineté sanitaire, la souveraineté énergétique, la souveraineté alimentaire, la souveraineté militaire, ce sont des questions que doit se poser le mouvement syndical. L'accès aux soins, l'accès aux moyens nécessaires à la santé, l'accès de toutes et tous à l'énergie, l'accès à l'alimentation pour chacune et chacun, la garantie de la sécurité, dont la sécurité physique, pouvant parfois être garantie par la sécurité militaire, sont des revendications syndicales. Il nous faut donc réfléchir aux conditions, à toutes les conditions, qui sont nécessaires pour aboutir à la concrétisation de ces droits pour les personnes. Il faut bien entendu un autre partage des richesses, il faut des services publics, il faut des biens et des services qui échappent effectivement aux « lois du marché ». Et il faut qu'en toutes circonstances, le pays soit en mesure de garantir l'accès à ces biens et à ces services. Ce qui nécessite de débattre des conditions de répartition du travail entre pays et zones sur la planète : là non plus, il ne faut pas laisser faire la « concurrence libre et non faussée ».

Principaux éléments de la discussion sur souveraineté sanitaire, énergétique, alimentaire, militaire, etc.

Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique) : comment financer la souveraineté sanitaire et alimentaire ? Face à Poutine, la souveraineté militaire est indispensable mais est aussi à financer, par quels

moyens ? et aux dépens de qui et de quoi ? Les questions de défense sont des questions que le syndicalisme doit se poser.

Christian Mahieux (SUD-Rail) s'interroge sur les questions posées pour le BN, car personne ne va s'opposer à la souveraineté. Qu'est-ce que la souveraineté nationale militaire ? Avec son aspect colonial par exemple en Kanaky et en Guadeloupe. La commission internationale de Solidaires met en avant le fait qu'une partie des besoins de financement n'a aucun sens, par exemple ce qui est avancé pour l'Ukraine n'aura d'effet que dans 10 ans. On peut réarmer les pays d'Europe, mais de nombreux systèmes sont aux mains des États-Unis, ce qui doit nous interroger. Réarmer pour quoi faire ? Pour donner à Israël ? Pour la souveraineté sanitaire, il faudrait commencer par fabriquer les médicaments. Là comme ailleurs, il s'agit aussi de savoir qui fabrique et qui décide.

Michèle Béarez (59 Nord) trouve désespérant, au XXI^e siècle, le fait de se préparer à la guerre. Le syndicat pourrait défendre la paix ? La souveraineté de l'énergie nécessite la fin de la privatisation, la souveraineté sanitaire par la production de médicaments, car des pays et des laboratoires cessent de les produire si ce n'est pas assez rentable, par un meilleur contrôle du médicament. Elle dénonce le scandale de la spéculation sur des médicaments. Ce sont les travailleurs qui produisent des richesses, il faut soutenir leurs grèves.

Roland Baille : 91 Essonne a tenu son congrès qui a débattu et adopté à l'unanimité une motion sur Trump et le discours ambiant du réarmement. La motion demande de rattacher le ministère de l'armement à celui de l'écologie pour que tout ce pognon de dingue de l'armement serve à l'environnement. Elle revendique aussi un jour férié et chômé pour la protection sociale.

Jean-Pierre Nunès (14 Basse-Normandie) relate la réunion d'il y a deux jours de Solidaires 14, qui a essayé d'aborder ces questions, qui sont difficiles à appréhender par les équipes militantes. Les souverainetés ne sont pas globales : à quoi servirait un médicament aux mains des groupes privés ? Souveraineté sanitaire : il faut parler en amont de comment on peut agir sur tous les déterminants pour mener une véritable politique publique de prévention. Militaire : il faut examiner les conséquences sur la consommation d'énergie (faire rouler un char avec du pétrole), les métaux rares et les populations civiles. La sobriété énergétique, c'est remettre en place les services publics, chercher à consommer de moins en moins, notamment des énergies fossiles et réfléchir aux gâchis. Alimentaire : il faut réfléchir aux usages de l'eau, suppression de ce qui est inutile comme les centrales nucléaires, l'agriculture non biologique.

Catherine Fayet (91 Essonne) : ces sujets sont bien dans le champ syndical, la covid a montré l'importance des brevets, des laboratoires, du pôle médical public. Le Collectif AES du 91 est très actif (y compris avec la CGT qui y est restée) et réfléchit beaucoup : régie publique de l'eau dans les communes, campagne contre les data centers qui s'installent. Le printemps des services publics arrive, il a prévu une réunion sur les transports, une autre sur les services publics. La maîtrise du médicament passe par la démocratie. Tout cela est d'actualité. Les questions de souveraineté nous conduisent à réfléchir aux questions de démocratie.

Delcroix André (59 Nord) la paix et la diplomatie ne doivent pas être négligées. La guerre sert de prétexte à affaiblir tous les services publics déjà exsangues, à prendre 10 % des impôts aux retraités pour épargner les plus riches. Le médicament subit de plus en plus de déremboursements, est remplacé par un autre plus cher. C'est l'État, et non plus la Sécu, qui prend les décisions sanitaires.

Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne) : le 94 n'en a pas discuté collectivement, mais a eu des échanges sur la guerre et la défense. Les textes sont centrés sur l'Occident alors que l'affrontement est mondial, au-delà de l'Ukraine et de la Palestine. L'Asie et la Chine sont au centre, elles produisent. La réforme des retraites est passée, car les centres de productions qu'il aurait fallu bloquer, ne sont plus ici, ils ont été délocalisés ailleurs, en Asie particulièrement. Les masses les plus pauvres ne consomment plus. Militaire : la crise est internationale, tout comme le cadre des luttes, de répartition du travail, de capacités de résistances. La division internationale du travail est organisée par le capitalisme. La défense : pourquoi la guerre ? pour quels intérêts ? qui dirige l'État ? L'impérialisme et les rapports entre les États sont aux mains des marchands de canons. Des débats interdits peuvent conduire en prison les « ennemis de l'intérieur ».

Christian Mahieux (SUD-Rail) revient sur la définition de la souveraineté nationale. Quel intérêt de nationaliser si nationaliser c'est faire décider Macron (et bientôt le RN...), si la question démocratique n'est pas réglée, si on ne repose pas la question de l'autogestion. Par ailleurs quand on parle de souveraineté

nationale, qu'entend-t-on par « national » ? On doit dire clairement que ce ne sont pas les colonies (Kanaky, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, etc.) sinon on reprend à notre compte l'État colonial !

Gérard Gourguechon, en conclusion, commente les débats qu'il a trouvé intéressants. Il retient que

II - Unité syndicale

C'est un débat qui a été engagé par le dernier congrès de l'Union syndicale Solidaires et auquel il nous faut continuer de participer. Lors du conflit sur les retraites de 2023, l'unité d'action entre les huit organisations syndicales a été un élément déterminant dans l'engagement des salarié·es, des retraité·es et, au-delà, de nombre de citoyennes et de citoyens. Malgré cette unité d'action, nous avons perdu encore une fois cette bataille et les « réformes » libérales et réactionnaires continuent d'avancer. Ces échecs continus conduisent des militantes et des militants, notamment à la CGT et à la FSU, à s'interroger sur la division organique du mouvement syndical français, estimant parfois qu'un regroupement aurait un effet attractif et pourrait améliorer le taux de syndicalisation en France et peut-être, en conséquence, l'efficacité des organisations syndicales.

Principaux éléments de la discussion sur l'unité syndicale

Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne), après avoir rappelé que personne ne peut être « contre l'unité syndicale », revient sur l'efficacité dans les luttes et la reconstruction syndicale. Si l'on regarde les élections, notre camp au sens large a perdu, même le camp de lutte contre la réforme des retraites. L'unité ne se construit pas par les appareils par le haut, mais il faut reconstruire une unité sur le terrain, améliorer le rapport avec les salarié·es qui se détournent des syndicats perçus comme collabos, changer le fonctionnement des syndicats. L'essentiel est le rapport à la grève. Pourquoi la grève de masse a disparu, y compris contre la réforme des retraites ? Tant qu'il n'y a pas de blocage économique, les profits continuent, et les reculs sociaux se poursuivent.

Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique) est d'accord avec le constat sur le syndicalisme. Les agents étaient pour le principe de l'unité syndicale. Nous devons faire le bilan de notre modèle de syndicalisme. Il s'est développé, il stagne ? comment évolue Solidaires après 25 ans d'existence ? est-ce qu'on attire les masses ?

personne ne peut dire non à la souveraineté, mais cela implique que la population peut et doit gérer les souverainetés, contrôler les laboratoires, les usines d'armement, etc. Les questions de défense sont importantes, mais cela implique un financement juste, notamment par ceux qui vont y gagner de l'argent.

Jusqu'à présent, l'idée de contacts avec d'autres organisations pouvant déboucher sur des rapprochements ultérieurs ne semble pas être un axe majoritaire dans les structures de l'Union syndicale Solidaires. La priorité est toujours de donner vie à notre projet syndical sous ses différents aspects : un syndicalisme de proximité, revendicatif, de proposition et d'action, démocratique, indépendant, et de transformation sociale. C'est en développant ce genre de syndicalisme, en le proposant aux travailleuses et aux travailleurs, que des camarades estiment que nous faisons le plus œuvre utile pour le progrès social et pour la satisfaction des revendications.

C'est ce débat qu'il nous faut continuer d'avoir à l'UNIRS, parallèlement à ce qui devrait se poursuivre au sein de l'Union syndicale Solidaires.

Christian Mahieux (SUD-Rail) répond que Solidaires est à 100 000 adhérents depuis près de 20 ans, la progression électorale évolue peu et reste faible (nous « représentons » 3,75 % de ceux qui votent), nous touchons très peu de salarié·es et nous baissons dans nos « bastions » de la fonction publique, nous pesons dans quelques secteurs, voilà notre bilan, il ne nous permet pas de peser beaucoup. Que veut-on faire évoluer dans Solidaires ? C'est la première question à aborder pour parler ensuite de l'unité. Les rapports avec la CGT restent difficiles dans plusieurs secteurs professionnels et territoires. De toute manière, si unification il devait y avoir, en l'état actuel des choses il faut dire que ça ne peut pas être dans une des organisations déjà existantes. CGT et FSU discutent unité, mais la FSU ne cesse de rappeler qu'elle ne veut pas être absorbée par la CGT. Un des enjeux d'évolution du syndicalisme est le rapport aux mouvements sociaux, qui font du syndicalisme là où les organisations syndicales sont absentes.

Catherine Fayet : le 91 Essonne n'a pas discuté précisément de ce texte mais a discuté des thèmes. Si on reste dans l'attentisme (on est bien entre nous, on n'est pas d'accord avec les autres), nous resterons dans la stagnation comme les autres. Les élections dans la fonction publique s'annoncent mal, les précaires, les autoentrepreneurs, les sans-papiers augmentent en nombre. Les salarié·es réclament l'unité syndicale pour être efficace, ils adhèrent pour une personne et non en choisissant une organisation. Les militant·es de terrain sont en décalage avec les instances de Solidaires. Il faudrait une intersyndicale permanente et non ponctuelle sur une lutte. La souffrance et la précarité sont permanentes. Il faut s'interroger, avec humilité.

Michèle Béarez (59 Nord) constate un morcellement des actions « inutiles » qui ne débouchent pas. SUD PTT voulait s'affranchir des autres syndicats, mais nous avons des visions similaires avec certaines organisations. La concurrence aux élections fait perdre de l'énergie en affrontements. La force commune s'est sentie contre la réforme des retraites. La grève générale ne fait pas recette, est-ce pour ne pas perdre du salaire ? Le travail commun et la communication de terrain des OS seraient importants, comme le fait le G9 depuis des années.

Roland Baille (91 Essonne) : on ne peut pas être contre le principe de l'unité syndicale. Quelle est la limite de cette unité compte-tenu de notre faible poids ? Pourquoi stagnons-nous et pesons-nous si peu ? Les structures de Solidaires s'intériorisent sur leur champ syndical. SUD-Rail et d'autres ne sont pas dans toutes les structures interpro départementales, locales. Les réunions des syndicats font le point de la vie interpro ? C'est compliqué dans l'Essonne. Il faut valoriser le travail interprofessionnel fait dans les UD et les UL. Les SUD se sont construits contre les autres organisations.

III - Droits de douane et/ou Boycott

Depuis son retour au pouvoir, Donald Trump a décidé d'imposer des droits de douane élevés, tout d'abord à certains pays particulièrement ciblés, droits de douane alors présentés comme des outils pour faire pression sur les gouvernements de ces pays pour ouvrir vers des arrangements portant sur autre chose que les relations commerciales bilatérales : le Canada d'une part, le Mexique d'autre part. Puis il a ciblé la Chine, puis l'Union Européenne, puis, avec une mise en scène

Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique) intervient sur les luttes et les grèves. Dans son syndicat, une grosse évolution du travail a eu lieu pendant la Covid avec changement de l'organisation du travail et le développement du télétravail : les collègues de travail ne sont pas là, on ne se voit plus, ou rarement. Le monde du travail a changé.

Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne) insiste sur la modification du salariat. Les centres de tri postaux ont disparu, les grosses entreprises n'existent plus, chaque poste de travail est individualisé. Le syndicalisme de services se développe pour répondre à ces évolutions. La partie des salarié·es qui est stable vote, mais la majorité du prolétariat souffre. Le licenciement menace toute personne contestataire, la protection a été fragilisée. Nous sommes issus de l'auto-organisation, des AG souveraines, ...

Ces questions ne concernent pas le syndicalisme de services qui a trouvé sa réponse et son avenir, à la différence du syndicalisme de lutte, qui continue de se chercher. Cela pèse dans le débat de l'unité syndicale et de la recomposition.

Catherine Fayet (91 Essonne) : la loi travail a diminué par deux les moyens syndicaux et la présence sur le terrain. Il est impossible de tenir des réunions d'équipe dans les hôpitaux. C'est la boucle WhatsApp qui a géré la dernière grève, il n'a pas été possible de tenir une AG. Dans une plateforme Amazon, nous avons présenté une liste, mais c'est l'Unsa qui a gagné.

Gérard Gourguechon, en synthèse, retient le changement de fond du travail. Lors de l'arrivée des horaires variables, les syndicats étaient contre et ont dû changer car les salarié·es étaient pour. Cela s'inscrit dans le débat de Solidaires : comment être meilleurs ? On continue notre spécificité et essayons de faire mieux et de ne pas être sectaires.

particulière, pratiquement la quasi-totalité des pays de la planète. Puis il a procédé à un recul lui aussi ciblé, maintenant des droits de 10% pour de très nombreux pays, sauf la Chine qui se trouvait toujours très sanctionnée, sauf en ce qui concerne les exportations chinoises vers les USA d'iPhone et autres biens de ce type. Nous en sommes à peu près là au 24 avril 2025, sachant que cette situation ne devrait être que provisoire (Trump avait parlé de suspension pendant 90 jours).

Le discours officiel déjà avancé lors de sa campagne électorale était qu'il fallait faire revenir vers le territoire des USA nombre d'activités économiques et industrielles localisées dans d'autres pays et qui viennent inonder le marché américain. Les droits de douane devaient faire revenir des emplois industriels et améliorer la balance commerciale des États-Unis par rapport à « *tous ces pays qui ont trop longtemps profité des États-Unis* ». Ce semblant d'opposition au total libre-échange ne fait toutefois pas de Donald Trump un altermondialiste. Ce que pratique Trump, c'est de profiter de la position dominante et impérialiste des États-Unis pour développer un capitalisme autoritaire et mener des politiques de coercition à l'égard des autres États.

Il faut noter que les deux plus importants partenaires commerciaux de l'Union Européenne, ce sont les États-Unis et la Chine, deux pays avec lesquels l'UE n'a pas signé d'accord de libre-échange. Il est notoire que les accords de libre-échange, ceux qui sont régulièrement dénoncés par les altermondialistes, profitent essentiellement aux grandes multinationales, visant notamment à protéger les monopoles des grandes entreprises. Très souvent, ces accords de libre-échange conduisent à transférer les réglementations nécessaires des pouvoirs publics aux entreprises multinationales.

Face aux décisions de Trump, nous avons plus ou moins constaté de grandes hésitations de l'UE. Des experts ont voulu nous convaincre que l'absence de réaction était la marque d'une grande sagesse et qu'il fallait effectivement être raisonnable pour deux. Il semble plutôt que Business Europe (le Medef européen) soit également tiraillé entre intérêts contradictoires : certaines multinationales ne veulent pas risquer de perdre une partie du marché des États-Unis et sont décidées à accepter d'en passer par les demandes de la nouvelle administration américaine et d'autres multinationales voient dans cette « guerre commerciale » une opportunité pour s'ouvrir à de nouveaux marchés qui vont se fermer au marché américain.

Le mouvement syndical ne peut pas rester indifférent face à cette nouvelle situation : les nouvelles règles commerciales vont forcément avoir des conséquences sur les achats et les ventes des entreprises, sur leurs importations et leurs exportations, et tout ceci aura des conséquences, en amont ou en aval, sur les emplois et sur les prix des marchandises et des services.

Le mouvement syndical devrait donc être en mesure d'exprimer clairement au gouvernement et au parlement les choix qu'il souhaite voir être retenus collectivement : faut-il répondre par une augmentation indifférenciée et de même hauteur aux augmentations des droits de douane appliquées par les États-Unis à l'UE ? Faut-il essayer de répondre par des augmentations ciblées visant seulement certains biens et certains services ? si oui, lesquels et en fonction de quels critères ?

En dehors des réponses étatiques, il existe aussi les réponses individuelles, qui peuvent être aussi plus ou moins collectives. Dès les annonces de menace d'annexion du Canada par les États-Unis, un mouvement de boycott de produits américains a commencé au Canada, laquelle population est bien plus dépendante que la population européenne des relations commerciales avec les USA. Avec les menaces portant sur le Groenland, un mouvement de boycott a aussi débuté au Danemark et dans des pays nordiques.

En France, le Centre de Recherche pour l'Étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) a publié en avril 2025 une étude qui montre que 45 % des Français se sentent concernés par le boycott des produits ou des marques en provenance des États-Unis. Il s'agit souvent de protester contre la politique étrangère du gouvernement de Donald Trump. Et il semble que ceci commence à se concrétiser par des comportements réels, et pas seulement des déclarations d'intention. Les boycotts portent plutôt sur des produits « politiques » et pour lesquels il existe des alternatives. Ainsi, commencent à être touchées des marques iconiques de la consommation de masse américaine : Coca-cola, McDonald's, Tesla, Starbucks. Dans le même temps, l'attractivité des États-Unis pour y étudier ou pour y travailler baisse sensiblement. En revanche, il semble bien que certaines marques seraient impossibles à boycotter, les consommateurs disant ne pas pouvoir s'en passer : Google, Amazon, Microsoft, WhatsApp, YouTube et Apple.

Principaux éléments de la discussion sur droits de douane et/ou boycott

Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique) Trump a reculé en partie sous la pression des marchés financiers. Le stockage préventif peut provoquer

des manques. Les États-Unis exportent de l'énergie, des armes et des services financiers notamment, Musk exporte du numérique. Le boycott semble une bonne

initiative, mais que fait-on sur le numérique et existe-t-il une alternative indépendante des Gafam ? On boycotte MacDo et ses employés français ? Les usines Coca cola en France ?

Jean-Pierre Nunès (14 Basse-Normandie) : le boycott semble difficile maintenant, bien qu'il existe pour les produits venant d'Israël. Il faut expliquer le boycott symbolique des produits, sans viser les salarié·es. C'est l'occasion de réfléchir à l'utilisation sociale de produits, sur les énergies utilisées, sur la manière dont on peut s'en passer.

Catherine Fayet (91 Essonne) : le boycott touche les consommateurs les plus précaires, Amazon est moins cher... Quitter les États-Unis pour renforcer la Chine ? Il faut avoir des alternatives.

Christian Mahieux (SUD-Rail) rappelle que le boycott des oranges Outspan a permis de faire parler de l'apartheid mais a eu peu d'influence sur le marché des agrumes. Il faut bien choisir l'objectif, si nous voulons dénoncer l'impérialisme américain.

Roland Baille (91 Essonne) : constate qu'il est plus facile de boycotter McDonald's, Starbucks, Coca cola, voire Amazon, à 70 ans qu'à 20 ans. Le Canada aura du mal à se relever des gesticulations de Trump, qui change d'avis chaque jour. Des pays ont perdu confiance vis-à-vis des États-Unis, et ça peut durer longtemps. La dette américaine risque d'être aussi grave que la crise des années 1930. Les fermiers ayant voté Trump se plaignent de la fin du marché des produits locaux pour lesquels ils ont investi.

Gérard Gourguechon rappelle que le système en URSS semblait durer et a explosé en quelques mois. Le Canada dépendait des États-Unis et peut se tourner vers d'autres pays. Si d'autres le font, les États-Unis perdront beaucoup.

Geneviève Mérand (75 Paris) : ce qui se passe aux États-Unis peut être l'amorce de sa fin. Les meetings de Bernie Sanders rassemblent beaucoup de monde. Des ouvriers qui ont voté pour Trump, comme des vétérans, commencent à se poser des questions. La France veut accueillir les chercheurs américains. Les salarié·es des MacDo sont surtout des étudiant·es qui n'ont plus de métiers réservés, de restos pas chers (dans les années 1970, les étudiants faisaient « pion »).

Actualités des retraité·es et du G9 depuis les 17 et 18 mars 2025

La journée d'action et de manifestations du jeudi 20 mars 2025

Christian Mahieux, présent à la réunion du G9 du 8 avril, informe qu'il n'y a pas eu de bilan du 20 mars, que ce point s'est résumé à une leçon donnée par la CGT aux autres organisations (notamment CFTC et CGC) avec une part de réalité (on ne vient pas à deux à une manifestation), mais sur sur un ton désobligeant. Néanmoins, il a été reconnu l'erreur à Paris de rester devant le ministère, où une grande partie des manifestant·es ne sont pas restés pour attendre le retour de la délégation.

Gérard Gourguechon pense qu'il est positif que les médias en parlent, qu'il est utile de rappeler notre existence aux préfets, députés et sénateurs qui connaissent nos positions ... et Barnier a giclé. Nous avons été reçus par le ministère mais pas par Matignon, mais le fait d'être reçus ne peut être confondu avec une victoire. La FSU a fait allusion aux difficultés rencontrées parfois localement par l'attitude de camarades de la CGT.

Patrice Perret rappelle les remontées de plusieurs départements contre la CGT qui a décidé des actions toute seule, parfois en l'annonçant dans des tracts avant la réunion du G9.

La salle acquiesce et pense que c'est pour contrer les critiques que la CGT a sorti le bâton à la réunion nationale du G9.

Geneviève Mérand informe que sur Paris, une délégation a été reçue au ministère de la santé, mais elle pense que cela a été une vaste rigolade dont on ne peut pas se satisfaire, on a perdu du temps et on n'a rien gagné. Des conférences de presse se tiennent, mais sans presse. Ce n'était pas un succès. Notre cortège Solidaires n'était pas ridicule.

L'Udires Paris souhaite une manifestation dans des quartiers où nous serons visibles. Les diffusions de tracts ont permis des discussions sur l'accès aux soins et le pouvoir d'achat. L'Udires diffuse, discute, fait du terrain, insiste sur les sans-papiers et a obtenu l'accord du G9 pour qu'ils interviennent. Nos manifs doivent s'ouvrir à des associations (Attac).

Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique) : le G8 fonctionne bien dans le 44, mais cette fois-ci la CGT a distribué son tract annonçant ce qu'allait décider le G8... Nous en avons discuté franchement et avons dit « ne recommencez pas ». La manifestation de Nantes n'était pas ridicule, elle a été rejointe par la manifestation Culture contre la baisse des moyens. La presse est venue et a parlé Culture et retraité. Le G8 a décidé de ne pas demander d'audience. La CGT avait le cortège le plus important. Nous sommes allés de l'ARS à la CPAM, mais sans demander à les rencontrer.

André Delcroix (59 Nord) a constaté que les délégations sont peu efficaces car reçues par des personnes ne connaissant pas grand-chose. La préfecture a été vue la veille de la manifestation qui a réuni plus de monde que d'habitude. Le tract national a été distribué par CGT, FSU et Solidaires, avec l'ajout des lieux et heures de manifestation.

Jean-Pierre Nunès (14 Basse-Normandie) : le rassemblement a été exceptionnel devant l'ARS, bien qu'il y avait le même nombre de présence dans la manif départementale que dans les manifs strictement Calvados. La mobilisation départementale a été moindre. Solidaires retraité·es était bien présente, la réunion du Solidaires départemental s'est interrompue un moment et est venu nous rejoindre de façon symbolique.

Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne) confirme l'attente pesante de la sortie de la délégation, la prise de parole d'autosatisfaction a provoqué des remous « vous n'avez rien obtenu ». La CGT fait toujours le gros des troupes, mais elle n'était pas en grande forme, des personnes connues ont disparu. Dans le 94, les rapports avec la CGT étaient très bons et amicaux mais depuis deux ans, la direction CGT/FSM a changé et les raisons de ne rien faire se multiplient. Les diffusions de tract ne s'organisent que localement, et ne passent plus par le G9. La FSU pousse au fonctionnement du G9. La fracture numérique a des conséquences quant aux conditions d'accès aux services publics : l'excès de dématérialisation conduit parfois à supprimer, de fait, les services publics.

Catherine Fayet : le 91 Essonne a un G9 qui fonctionnait bien, mais l'UD CGT et l'UCR-CGT ont changé. La FSU assure le lien. Une réunion G9 n'a réuni que FSU et Solidaires (avec les excuses de FO) et n'a pu décider que des distributions de tracts pour appeler à la manifestation de Paris. Des services en grève dans un hôpital se sont introduits dans l'action des retraité·es et ont occupé le terrain devant le ministère. Nous aurions pu faire un appel avec des collectifs santé de défense des hôpitaux. Cela montre l'ambiguïté de cette journée du 20 mars. Les retraité·es reconstruites mettent en avant le pouvoir d'achat et les services publics.

Roland Baile (91 Essonne) : le raidissement de la CGT est-il un effet Binet ?
La salle répond non.

La poursuite des discours menaçants à l'égard des personnes retraitées

Pour le PLFSS de 2025, le gouvernement a tenté, vainement, de reporter la revalorisation des pensions de janvier à juillet 2025, pour économiser 4 milliards d'euros sur le dos des retraité·es.

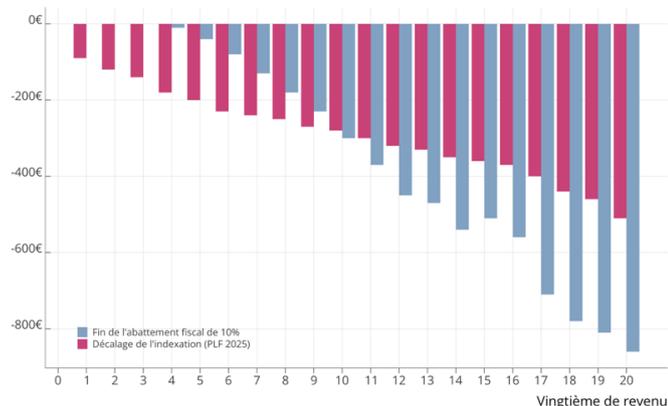
Pour une somme un peu supérieure, 4,5 milliards d'euros, la menace persistante de la suppression de l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu (article 158 du code des impôts) reste fortement dans l'actualité, avec parfois l'argument malhonnête et faux qu'il s'agirait d'une déduction pour frais professionnels (article 83 du Code général des impôts).

Combien de personnes seraient touchées ? Une estimation a été faite par l'économiste Pierre Madec de l'Observatoire français des conjonctures économiques : plus de 11 millions de retraités seraient concernés, soit plus des deux tiers des retraités. Les plus modestes ne seraient majoritairement pas touchés, mais 500 000 d'entre eux qui, aujourd'hui ne sont pas imposables, risquent de le devenir. Un retraité qui bénéficie aujourd'hui d'une pension de 1 542 euros ne paie pas d'impôt. Avec la suppression de l'abattement, il paierait 272 euros d'impôt.

Le modèle de microsimulation Ines, développé conjointement par l'Insee, la Drees et la Cnaf, permet de mesurer les pertes pour les ménages retraités par vingtième de niveau de vie, pour le

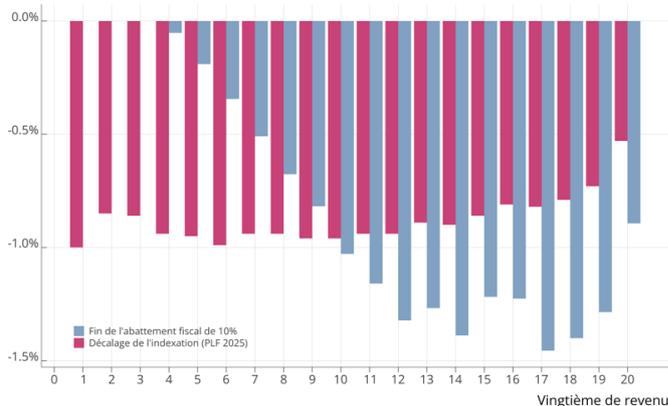
décalage de la revalorisation à laquelle nous avons échappé et pour la fin de l'abattement de 10 %. Le premier graphique indique la perte en euros, le deuxième en % du niveau de vie.

Les pertes en euros



Champ : France métropolitaine, ménages comptant au moins un ménage retraité.
Lecture : Les ménages comptant au moins un retraité et appartenant au 5% de ménages les plus aisés verraient leur revenu disponible amputé de 860 euros par an en cas de fin de l'abattement fiscal de 10% contre 510 euros en cas de désindexation des pensions en janvier.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Cnaf-Drees-Insee, modèle Ines 2022, calculs OFCE.

Les pertes en % de niveau de vie



Champ : France métropolitaine, ménages comptant au moins un ménage retraité.
Lecture : Les ménages comptant au moins un retraité et appartenant au 5% de ménages les plus aisés verraient leur revenu disponible amputé de 860 euros par an en cas de fin de l'abattement fiscal de 10% contre 510 euros en cas de désindexation des pensions en janvier.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Cnaf-Drees-Insee, modèle Ines 2022, calculs OFCE.

Le décalage de la revalorisation des pensions toucherait tout le monde, y compris les plus modestes, mais les retraités plus aisés seraient davantage mis à contribution en euros par la suppression de l'abattement même si le gain lié à l'abattement fiscal est plafonné actuellement à 4 321 euros par part fiscale.

En conséquence, la suppression de cet abattement affecterait de manière quasiment comparable, en euros, les 15 % de retraités les plus aisés. Toutefois, quand cette perte est rapportée au niveau de vie, elle est plus faible pour les 5 % de retraités les plus riches que pour ceux compris entre le dixième et le vingtième décile.

Sur le fond, le même argument est asséné pour faire passer les réformes, il y a de moins en moins d'actifs par rapport au nombre de retraités. C'est oublier la productivité, la quantité de travail qu'un actif doit et peut fournir pour la prise en charge d'une personne en retraite. Depuis le début de l'ère industrielle et jusqu'aux premières mesures régressives des années 1993, le temps de travail a été divisé par deux, en le diminuant sur la journée (elle était de 12 h en 1848), sur la semaine (70 h en 1909), sur l'année (avec les congés payés) et sur la vie avec l'interdiction du travail des enfants, le temps des études et la retraite. Dans le même temps, la productivité horaire a été multipliée par 30 et, malgré la baisse du temps de travail, la richesse produite a été multipliée par 16 et a permis toutes les avancées sociales. A chaque fois, le patronat a crié à la catastrophe économique ... qui ne s'est jamais produite, au contraire !

Principaux éléments de la discussion

André Delcroix (59 Nord) : les 4,5 milliards vont peser pour les retraités. La FGR a dit à la presse que ce n'est pas qu'aux retraités de payer. Ce n'est pas aux retraités de payer, c'est contradictoire avec les propos de ne pas augmenter les impôts. Il faut se mobiliser. Le déficit vient de l'État, de ses cadeaux fiscaux aux riches.

Catherine Fayet (91 Essonne) : que fait-on ? Les partis politiques semblent s'opposer à la suppression des 10 %, ça peut passer sans vote au Parlement ?

Roland Baille (91 Essonne) : Bercy a offert à Bolloré un cadeau fiscal de 300 millions d'euros. Cette pénalité fiscale était liée à une erreur sur la déclaration des actions vendues de Vivendi... Tout le monde cause des 10 %.

Patrice Perret rappelle un message Internet du 52, qui suggère que le G9 demande un droit de réponse à la presse qui parle toujours de frais professionnels.

Gérard Gourguechon : le G9 discute de ces 10 %, mais il ne devrait s'exprimer qu'en cas d'offensive gouvernementale. Le PLFSS 2026 arrive et le remet à l'ordre du jour.

Décision : nous abordons la question au G9 en leur faisant un courrier.

Les droits familiaux et conjugaux

En 2023, la Première ministre Elisabeth Borne a lancé la refonte des droits conjugaux et familiaux. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) doit remettre un rapport en fin d'année sur ce sujet, il a déjà publié 16 documents lors de sa réunion du 20 mars. Avec la Drees il a regardé la majoration de pension de 10 % pour les assurés ayant au moins trois enfants, qui coûte 8,4 milliards d'euros en 2020 (2,9 % des pensions totales) et concernait 39,8 % des pensionnés, pour un montant moyen par bénéficiaire de 105 euros par mois. Elle profite davantage aux hommes et aux pensions élevées, ce qui consolide les inégalités existantes.

Trois réformes, à coût constant à court terme, ont été simulées par la Drees à la demande du COR :

- Un montant forfaitaire de 150 €, aux parents de trois enfants, réduirait les inégalités de pension, mais sans effet majeur sur l'écart femmes-hommes.
- Le maintien de la majoration proportionnelle, mais réservée aux seules mères, dès le premier enfant, avec un taux de majoration dépendant du nombre d'enfants (3 % pour un enfant, 6 % pour deux enfants et 13 % à partir de trois enfants). Cela réduirait l'écart de pension femmes-hommes à moins de 10 %, mais aurait un faible effet redistributif.
- La combinaison des deux premières options (forfaits de 40 euros pour un enfant, 80 pour deux et 160 à partir de trois) réduirait l'écart entre femmes et hommes (actuellement 15 %, baisse à 9 %). Le rapport entre les 5 % des plus hautes pensions et les 5 % les plus basses passerait de 8 à 7,1. Son application bénéficierait surtout aux mères dont les pensions seraient les plus modestes.

Les membres du COR se sont positionnés pour une majoration croissante dès le premier enfant, sans exclure les hommes.

En 2022, les droits familiaux se sont élevés à 25,7 milliards d'euros, les pensions de réversion à 37,2 milliards. Exemple d'économies, placer sous condition de ressources la pension de réversion, dans toutes les caisses de retraites, réduirait les dépenses de près de 17 % en 2070. L'alignement des taux de réversion vers le bas diminuerait les dépenses de 8 % d'ici 2070 (et les augmenterait de 7 % en cas d'alignement vers le haut...).

Une « mesure systémique » qui « basculerait les droits conjugaux vers les droits familiaux » :

- **La transformation de la réversion en assurance veuvage.** La réversion serait égale à 2/3 de la pension de droit propre du défunt - 1/3 des ressources du conjoint survivant. Elle aurait un plafond d'écrêtement à 3 000 € mensuel, serait accordée aux personnes ayant vécu en concubinage et serait attribuée à partir de 55 ans. Les dépenses de réversion diminueraient de 13 % en 2070.
- **Élargissement de l'AVPF**, assurance vieillesse des parents au foyer qui attribue gratuitement des trimestres, à l'ensemble des régimes de retraite.
- **Suppression de la MDA** (majoration des durées d'assurance) qui attribue gratuitement des trimestres supplémentaires (avoir un enfant, l'éduquer, chômage indemnisé, ...).
- **Majoration de la pension pour enfants à tous les régimes.**

Après une telle opération, 30 % des hommes et 45 % des femmes, nés en 2000, seraient perdants, tandis que seuls 2 % des hommes et 34 % des femmes engrangeraient des gains. Les « masses » totales de pensions versées baisseraient de 3,8 % à l'horizon 2060 et de 3 % en 2090.

Pour voir les documents :

Le COR : <https://www.cor-retraites.fr/reunions-du-cor/droits-familiaux-conjugaux-restitution-simulations>
Les Dossiers de la Drees n°128 - Drees, 13 mars 2025 : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/250313_DD_majoration-pension-retraite-trois-enfants-ou-plus

La réunion du G9 du mardi 8 avril à la FGR-FP

Christian Mahieux informe que le G9 s'est réuni, mais n'a pas fait le bilan du 20 mars (voir ci-dessus). La CGT a abordé le 1^{er} mai, Solidaires a proposé un communiqué et a rédigé le relevé de décisions.

Gérard Gourguechon a envoyé le relevé des décisions, personne n'a répondu, Patrice a relancé et des amendements sont arrivés.

Christian a rédigé le communiqué sur le 1^{er} mai dont le contenu était cerné par la réunion : pas d'appel explicite à manifester mais expression à l'occasion du 1^{er} mai, la situation internationale (Palestine et Ukraine, Christian ayant repris des phrases de communiqués des confédérations). FO a envoyé un communiqué à minima. FSU, CFTC et CGC préféreraient un communiqué à minima. La CGT n'a rien dit (mais a diffusé son propre communiqué) puis soutenu le texte à minima. FO s'est retirée d'un communiqué vide. De ce fait, notre communiqué initial a été transformé pour en faire un communiqué Unirs.

Gérard Gourguechon : le G9 fonctionne plus difficilement qu'avant. L'existence d'un communiqué, même à minima est positive. Ce communiqué met l'accent sur le désastre de la retraite par capitalisation. Il représente une première qui pourrait se généraliser progressivement, comme cela s'est produit pour le 8 mars.

Le refus de notre proposition n'est pas réaliste, les retraité·es CFTC et CGC ne connaissent pas les expressions de leur confédération.

Quelles mobilisations possibles dans la période ?

Nous avons les manifestations du 1^{er} mai.

Le G9 se réunit en juin, après les réunions publiques de la confédération CGT auxquelles l'UCR-CGT nous invite en tant que retraité·es, qui prennent davantage en considération les 80 ans de la Sécu.

Nous allons contacter le G9 pour faire quelque chose contre les attaques.

Jean-Pierre Nunès (14 Basse-Normandie) le projet de loi fin de vie va être abordée à l'Assemblée. Nous pouvons craindre que rien ne bouge. Quelle campagne pour faire avancer la loi ? Que faire pour améliorer les transports et la gratuité ? Des collectifs se créent et agissent.

Patrice Perret pour la Marne informe qu'un collectif de retraité·es de Reims s'est créé autour de CGT, FO et CGC (très peu présents), FSU, Solidaires et FGR-FP. Il a rencontré deux fois le responsable du Grand-Reims, une fois le préfet. Il a organisé deux rassemblements, distribué des tracts, recueilli plus de 5 000 signatures pour une pétition... Mais le maire de Reims est contre la gratuité. Une journée expérimentale de transports gratuits devrait avoir lieu.

Gérard Gourguechon annonce un courrier au G9 sur la loi fin de vie et les transports (gratuité).

Geneviève Mérand (75 Paris) : la fin de vie suscite des émotions, et l'Assemblée va examiner deux textes (soins palliatifs et le droit à mourir). Bayrou et des médecins s'opposent au droit à mourir. L'Unirs en a discuté en AG, nous devons reprendre le débat sur le fond et l'existence de deux textes de loi. L'Udurs Paris souhaite que le débat ait lieu dans Solidaires. Il faut du personnel public formé et payé.

Gérard Gourguechon vient de voir à la télévision un homme ayant Parkinson qui sait qu'il va perdre tous ses moyens, annoncer qu'il préférerait mourir avant de ne plus avoir sa tête (il est mort ce jeudi). Il nous faut parler du dossier « fin de vie » au G9, et dans Solidaires.

Catherine Fayet (91 Essonne) explique que, dans les soins palliatifs en établissement ou à domicile, il n'existe pas de structure pour prendre en charge la fin de vie et le respect des directives anticipées. Sans moyen, sans produit à disposition, sans personne formée, les directives anticipées ne seront pas respectées. Il faut soutenir les aidants.

Point sur nos dossiers revendicatifs en cours

100% Sécu

Un début de débat a à peine commencé dans le G9 suite à un message de la FSU proposant la formule « prise en charge à 100 % des soins prescrits » ce qui, à notre avis, ne prend pas en compte la visite médicale qui prescrit les soins, les suppléments d'honoraires, ... Nous devons reprendre les réflexions.

André Delcroix (59 Nord) fait remarquer que les industries pharmaceutiques privilégient les produits qui lui rapportent le plus. Il regrette la suppression du remboursement de l'homéopathie et de certains médicaments. Les dépassements d'honoraires permettent de faire payer cher pour une consultation rapide.

Sécurité sociale alimentaire

La commission protection sociale travaille sur le texte envoyé par Gérard,

texte qui n'a pas suscité de réaction à ce jour.

La dette

Anne Millant a rédigé un dossier en novembre 2024. Patrick Saurin est venu présenter la dette. Anne va intégrer des éléments et renvoyer le texte.

André Delcroix (59 Nord) : les États ne remboursent pas leur dette, mais paient des intérêts de plus en plus élevés. Des syndicalistes et Attac vont tenir une réunion sur la Sécu à Lille le 13 juin.

La perte d'autonomie

L'Unirs est chargée d'écrire la partie perte d'autonomie de la future brochure Sécu. Patrice a envoyé un projet de rédaction et Michèle a ajouté

des parties. Patrice intègre ces ajouts et envoie le tout à la commission protection sociale.

Vie interne

Notre « vœu » sur la reconnaissance des retraité·es, voté par l'AG de l'UNIRS, a été envoyé au SN pour qu'il soit présenté et débattu à un prochain C.N. de Solidaires. Le SN nous a demandé de rédiger des « motivations » pour accompagner le dépôt du vœu. Christian Mahieux a rédigé un projet :

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'UNIRS, les 65 militantes et militants présent·es, qui représentaient 29 structures professionnelles nationales membres de Solidaires et union départementales interprofessionnelles de retraité·es Solidaires (UDIRS) ont adopté, à l'unanimité un vœu, adressé à l'ensemble des organisations membres de notre union, l'Union syndicale Solidaires. Cette motion rappelle le souhait d'une reconnaissance pleine et entière des syndiqué·es retraité·es au sein de notre organisation commune ; la question du droit de

vote est mentionnée, mais pour rappeler qu'elle ne saurait être centrale pour une organisation qui revendique un fonctionnement reposant avant tout sur le consensus. A travers ce court texte, nous voulons proposer à nos camarades des fédérations et syndicats nationaux ainsi que des Solidaires départementaux, de discuter de la meilleure façon de reconnaître l'UNIRS comme une structure à part entière de l'Union syndicale Solidaires ; il nous semble que nos participations, depuis des années, aux congrès, aux Comités nationaux, aux Bureaux nationaux, à plusieurs commissions nationales, à la revue Les utopiques, à l'agenda, démontrent que nous ne situons nullement sur le terrain d'un rapport de pouvoir mais plus utilement dans celui de la recherche d'apports éventuels aux réflexions communes, de participation aux initiatives de l'Union. Voilà le sens de la discussion que nous voulions avoir avec vous.

Ces motivations sont adoptées à l'unanimité.

Des travaux de la commission « Syndicalisation » de Solidaires, à laquelle participe notamment Christian, ressortent des propositions visant les adhérentes et les adhérents « isolé·es » pour leur permettre de verser une cotisation à Solidaires, via une structure nationale.

La commission soumet au BN ces propositions :

Pour les syndicats membres d'unions mais non-fédérés où les adhérent·es direct·es à des unions, des avancées sur la structuration peuvent permettre de régler une partie du problème avec l'adhésion directe d'unions en lieu et place des structures qui les composent.

Dans une hypothèse plus immédiate des propositions pourraient être étudiées et validées à titre expérimental jusqu'au prochain congrès :

I) Autoriser la trésorerie nationale à encaisser des cotisations pour l'UST, l'UNIRS, l'USB2A correspondant aux adhérent·es qui ne cotisent pas déjà à Solidaires. Par exemple : l'UNIRS payerait pour ses adhérent·es direct·es mais pas pour les adhérent·es retraité·es de SUD Rail, l'UST paierait des cotisations pour le SMF (Syndicat de la marine fluviale) mais pas pour les adhérent·es d'Alter ou de SUD aérien qui cotisent déjà à Solidaires. Et l'USB2A paierait des cotisations pour la section de la BFM (Banque française mutualiste) mais pas pour SUD CAM ou SUD-Solidaires BPCE.

II) La mise en place d'un droit de parole et d'un droit de vote à titre expérimental et consultatif. Rappelons que la question du droit de vote ne devrait pas cristalliser des débats dans notre organisation qui entend prioriser la recherche de consensus pour prendre des décisions. Charge à ces unions de s'organiser en interne pour permettre l'expression démocratique de leurs adhérent·es.

Notre fonctionnement interne

Notre présence dans les CDCA et les travaux du HCFEA

Patrice Perret exprime la situation difficile des membres de CDCA, surtout dans les départements tenus par la droite qui ne veut pas les faire fonctionner, qui ne donne aucun élément et ne tient que les réunions obligatoires de façon informelle. Il tente de récupérer les documents importants traités au Haut Conseil de l'Âge HCFEA, auprès des organisations du G9 qui y siègent, afin de faire « travailler » nos membres sur des sujets intéressants.

Ces instances, comme tous les corps intermédiaires, gênent le gouvernement qui souhaite les supprimer, comme le CESE et le COR. A priori, les très fortes réactions sociales contre ces suppressions, ont fait reculer le gouvernement.

Gérard Gourguechon fait le parallèle avec la politique d'Elon Musk avec sa tronçonneuse.

Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne) informe que, depuis plusieurs années dans le CDCA, les membres s'entendaient bien avec une gestion par le PCF, mais maintenant, depuis le changement de majorité au Conseil départemental, c'est seulement deux réunions par an, sans pouvoir peser sur l'ordre du jour : le Conseil Départemental de droite n'en a rien à faire et ne le fait pas fonctionner, il lui a retiré des moyens. Le CDCA ne produit rien. Toutes les associations ont perdu des subventions.

Michèle Béarez (59 Nord) confirme que la droite décourage de faire quelque chose, elle ne donne pas un centime pour le CDCA. Michèle, épuisée par ce combat, ne se représentera pas et, pour le moment, personne ne semble vouloir la remplacer.

La CNSA s'intéresse aux CDCA, elle prépare une animation, est-ce l'occasion de faire évoluer les choses ? Le bilan annuel a été fait correctement par les membres du CDCA, mais qu'a transmis le Conseil départemental ?

Groupe des immigré·es retraité·es

Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne) informe de la mise en place balbutiante de ce groupe. Une association défend les résidents dans les foyers,

nous avons discuté avec elle pour l'inviter à l'un de nos CA et faire le point sur la présence de retraité·es immigré·es dans les foyers et qui sont

virés, sur l'évolution de la législation qui leur impose une plus grande présence en France pour bénéficier de droits, sur la solidarité familiale qui permet fréquemment au grand-père de vivre (de façon illégale) dans la chambre du petit-fils.

La lutte des chibanis, à laquelle SUD-Rail a participé, intéresse le groupe, il faudrait faire le point. Une lutte a eu lieu aussi dans le secteur automobile.

Nous verrons ensuite comment construire un cahier revendicatif et agir. Nous pouvons compter sur Verveine Angeli qui s'investit dans la Fasti.

Christian Mahieux (SUD-Rail) revient sur les chibanis, ces ex-contractuels de la SNCF qui n'étaient pas au statut. SUD-Rail et FO les ont accompagné et soutenu, mais l'initiative revient à des camarades marocains qui ont attendu d'être à la retraite pour réclamer une inégalité dont ils n'ont

pas parlé pendant 30 ans de carrière, avec des boulots durs et dangereux, et qui ne se sont pas mobilisés lors des grèves des contractuels des immigrés, menées par la CFDT puis par SUD-Rail. SUD-Rail a géré les tensions entre les grévistes et ces retraités souvent non-grévistes accusant les syndicats de n'avoir rien fait...

Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne) fait part du combat actuel des sans-papiers, qui ont participé à toutes les luttes et manifestations. Pour leurs droits à la retraite, ils doivent maintenant reconstituer leur carrière, souvent composée de travail non déclaré. Il est possible d'obtenir parfois une régularisation. L'exemple le plus fréquent est la personne en France depuis 20 ans, qui a travaillé sans interruption et arrive à 54 ans sans avoir obtenu aucun droit à la retraite, et qui sera virée avant 64 ans.

Divers

Solidaires Informatique : Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique) rappelle que Solidaires Informatique a tenu son congrès national à Nantes et a invité l'Unirs. Jacky Chataigner nous y a représenté, il est intervenu 15 minutes, a présenté l'Unirs et les Udirs. Solidaires Informatique a 2 000 adhérent·es, une majorité de jeunes, qui sont intéressés pour travailler sur la fracture numérique (nous allons voir avec Anne Millant). Ils sont d'accord avec le droit de vote de l'Unirs dans Solidaires.

Le SN Solidaires était présent, pas d'autres structures.

Il faudrait voir aussi le travail réalisé sur les services publics et la dématérialisation.

Printemps des services publics : Catherine Fayet (91 Essonne) informe qu'il se tiendra pendant deux jours avec des tables rondes dont une sur la dématérialisation le 24 mai.

Rappel du calendrier des prochaines réunions du C.A.

Patrice rappelle les dates qui ont été retenues par le CA :

- 19 juin (salle 3)
- 18 septembre (salle 1)
- 16 octobre (salle 1)
- 13 novembre (salle 3 pour examiner les amendements à la motion d'orientations de l'Unirs)
- 9 décembre (grande salle et aussi pour l'AG annuelle du 10 décembre).